

## D E C I S I O N

N°2025/328/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont Vitot – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie Konfiské.e. Des ateliers pédagogiques se dérouleront le mardi 2 décembre 2025 de 13h00 à 16h30, le mercredi 3 décembre 2025, le mardi 27 janvier 2026 de 13h à 16h30 et le mercredi 28 janvier 2026 de 8h30 à 11h30 puis la restitution le mercredi 4 février 2026 matin au collège Louis-Philippe.

## D É C I D E :

**Article 1<sup>er</sup>** – Une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE est signée avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont Vitot – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie Konfiské.e. Des ateliers pédagogiques se dérouleront le mardi 2 décembre 2025 de 13h00 à 16h30, le mercredi 3 décembre 2025, le mardi 27 janvier 2026 de 13h à 16h30 et le mercredi 28 janvier 2026 de 8h30 à 11h30 puis la restitution le mercredi 4 février 2026 matin au collège Louis-Philippe.

**Article 2** – Le collège participera financièrement au projet à hauteur de 684 €.  
Le Théâtre du Château enverra la facture correspondante au collège à l'issue des interventions.  
*Ce projet est financé par la DRAC Normandie à hauteur de 10 000 €.*

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 27 novembre deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU

